



Annualisation temps de travail heures en moins

Par **Maylis9**, le **23/08/2017** à **14:21**

Bonjour à tous, rnJe suis actuellement en CDD dans une entreprise qui a choisis d'apopter l'annualisation du temps de travail... Cependant depuis le début de mon CDD je n'ai que des mois creux avec des temps de travail entre 115h et 140h et mon contrat se terminant d'ici peu (1 mois) je me retrouve avec des heures non effectuées à rattraper sur ce mois soit avec des semaines de 46h minimum pour espérer avoir un salaire descente sur ce dernier. rnCes temps de travail à temps réduit ont été aménagés et décidés par mon employeur et non pas à ma demande...rnQue puis-je faire pour contrer cela car je me retrouve prise au depourvue du fait que celui-ci n'ai pas su gérer ses plannings et la répartition du temps de travail... rn rnMerci pour vos réponses, très bonne fin de journée à tous...